

## Conseil Municipal du 15 décembre

*Étaient présents : Myriam BELLOC, Stéphane BORDIER, Philippe DELIGNE, Stéphane DENOYELLE, Agathe LANSAC, Ghislaine LAPRIE, Bertrand LIMOUSIN, Yvon MARTIN, Estelle SAINT-MARC,*

*Étaient excusés : Félix BLAZQUEZ, Hasna BOUAASSEM, Sandra BOUSQUET, Aude DELPEYROU, Franck PAPADOPOULOS, Christian SIMON*

*Secrétaire de Séance : Myriam BELLOC*

*Avant de commencer la séance, le Maire informe que le projet de délibération concernant l'avenant à la convention tripartite entre l'Association vacances loisirs, la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et la commune, sera présenté au Conseil municipal du 8 septembre prochain.*

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01<sup>ER</sup> DECEMBRE 2021**

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 01<sup>er</sup> décembre 2021.*

### **DELIBERATION N°DEL\_2021\_12\_06 Candidature à l'appel à projets 2021 « Plan France Relance Vélo » de la Région**

Le projet de sécurisation et d'aménagement de la RD 1 113 prévoit à la fois d'apporter une réponse à la dangerosité de l'axe RD 1 113 tout en ayant une réflexion globale sur les mobilités en centre-bourg. La sécurisation de cette voie départementale ne peut s'envisager qu'en parallèle du développement de la voie verte en bords de Garonne et de la création d'un cheminement doux au Nord de la RD 1 113 afin de relier les lotissements au centre bourg.

Le pré-diagnostic établi par le cabinet ESCANDE en 2019 avait proposé des solutions techniques, notamment la mise en place de plateaux ralentisseurs à différents points stratégiques de la traversée de la commune. L'intégration au dispositif départemental « traversée d'agglomération » depuis 2019 a permis à la commune de mener une étude complémentaire afin d'intégrer au projet la rénovation et végétalisation des trottoirs afin de garantir l'accessibilité aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, la sécurisation des lieux de ramassage scolaire, la sécurisation des différents passages qui permettent de traverser la RD 1 113, l'éclairage public en centre-bourg, le stationnement et l'accès aux commerces, etc.

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et le Plan vélo et mobilités actives visent à faire de la France un pays dans lequel les mobilités actives sont des modes de déplacement à part entière, en triplant notamment la part modale du vélo pour atteindre 9% d'ici à 2024. Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement déploie une enveloppe complémentaire pour le financement d'aménagements cyclables, en complément des crédits déjà existants que sont le Fonds mobilité active et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Cette enveloppe France Relance fait l'objet de crédits territorialisés à l'échelle régionale. Un appel à projet pour le financement d'aménagements cyclables est donc lancé par l'Etat en Nouvelle-Aquitaine. Ce financement est ouvert à tous les maîtres d'ouvrages publics dès lors que le projet s'inscrit dans une politique territoriale de mobilité ou une politique cyclable préalablement définie ou en cours de réalisation et qu'il respecte les recommandations élaborées par le Cerema.

Ainsi la collectivité peut répondre à cet appel à projet dans le cadre de la création de la liaison douce au nord de la RD 1 113.

*Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la candidature à l'appel à projets 2021 « Plan France Relance Vélo – Aménagements cyclables en Nouvelle-Aquitaine » de la Région.*

## **INFORMATIONS**

- *Le Maire et l'ensemble des élus du Conseil municipal souhaitent apporter leur soutien à Cédric GERBEAU, Maire de Saint Macaire agressé le mercredi 8 décembre 2021 dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il tentait de mettre fin à un différend entre voisins ;*
- *Sauvons nos Gares : malgré la mobilisation active des citoyens et élus, la Région maintient la réorganisation des lignes et met en place un transport en bus depuis les communes dépourvues d'arrêt jusqu'à la Gare de Langon ;*
- *Passerelle : suite à la journée d'action du 02 octobre dernier, les Conseillers départementaux qui devaient revenir en décembre ne se sont toujours pas manifestés.*

*L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 19H18.*